

2023 DSP 3 – Dotations (4 218 240 euros) et avenants pour le financement des Centres de Protection Maternelle et Infantile partenariaux (10e, 11e, 13e, 14e,15e, 18e, 19e et 20e).

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-13, L2511-14 ;

Vu les cinq conventions pluriannuelles de fonctionnement pour la gestion de cinq centres de PMI signées le 23 novembre 2021 entre la Ville de Paris et l'association « Croix Rouge Française », dont le siège social est situé 8 avenue Montaigne 93160 Noisy le Grand, pour la période 2022-2024 ;

Vu les deux conventions pluriannuelles de fonctionnement pour la gestion de deux centres de PMI signées le 18 novembre 2021 entre la Ville de Paris et l'association « Enfant et Santé », dont le siège social est situé 11 bis rue Curial à Paris (19e), pour la période 2022-2024 ;

Vu les trois conventions pluriannuelles de fonctionnement pour la gestion de trois centres de PMI signées le 25 novembre 2021 entre la Ville de Paris et l'association « Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon », dont le siège social est situé 35 rue du Plateau à Paris (19e), pour la période 2022-2024 ;

Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement pour la gestion d'un centre de PMI signée le 25 novembre 2021 entre la Ville de Paris et l'association « Goutte de Lait Saint Léon », dont le siège social est situé 35-37 rue Duplex à Paris (15e), pour la période 2022-2024;

Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement pour la gestion d'un centre de PMI signée le 25 novembre 2021 entre la Ville de Paris et l'association « Groupe d'œuvres Sociales de Belleville », dont le siège social est situé 162 rue de Belleville à Paris (20^e) pour la période 2022-2024 ;

Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement pour la gestion d'un centre de PMI signée le 18 novembre 2021 entre la Ville de Paris et l'association « Œuvre de la Chaussée du Maine Centre d'Etudes et d'Action Sociale et d'Initiatives Locales », dont le siège social est situé 4 rue Vigée Lebrun à Paris (15^e), pour la période 2022-2024 ;

Vu la convention annuelle de fonctionnement pour la gestion d'un centre de PMI signée le 25 novembre 2022 entre la Ville de Paris et le groupe mutualiste « VYV 3 Ile-de-France » dont le siège social est situé 167 rue Raymond Losserand à Paris (14e) pour la période 2022-2024;

Vu le projet de délibération en date des _____, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une dotation à sept associations et la signature de quatorze avenants à convention pour le financement des quatorze Centres de Protection Maternelle et Infantile (CPMI) gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne-Claire BOUX au nom de la 4e commission ;

Délibère :

Article 1 : Le montant des dotations de fonctionnement 2023 des 14 centres de PMI est fixé comme suit :

Associations gestionnaires	Adresse des centres	Montants des dotations 2023
Croix Rouge Française	48, rue du Faubourg Saint-Denis (10e)	368 674 €
	42, rue Vandrezanne (13e)	267 637 €
	145, boulevard Ney (18e)	329 218 €
	61/ 63, rue des Haies (20e)	277 536 €
	93, rue Haxo (20e)	197 557 €
Enfant et Santé	11, bis rue Curial (19e)	339 054 €
	52, avenue de Flandre (19e)	256 289 €
Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon	29, rue Robert et Sonia Delaunay (11e)	337 311 €
	6, bis rue Clavel (19e)	310 340 €
	119, rue d'Avron (20e)	393 486 €
Goutte de Lait Saint-Léon	35, rue Duplex (15e)	241 748 €
GOSB	162, rue de Belleville (20e)	273 365 €
OCM CEASIL	4, rue Vigée Lebrun (15e)	279 084 €
VYV 3 Ile de France	26, boulevard Brune (14e)	346 942 €
TOTAL		4 218 240 €

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer quatorze avenants aux conventions susvisées, joints au présent projet de délibération, fixant les engagements réciproques de la Ville de Paris avec les organismes suivants pour l'organisation et le financement des activités de protection infantile :

- Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, dont le siège social est situé 18 rue de la Croix Saint Simon (20e), pour les centres de PMI du 29 rue Robert et Sonia Delaunay (11e), du 6 bis rue Clavel (19e) et du 119 rue d'Avron (20e).
- Enfant et Santé, dont le siège social est situé 11 bis rue Curial (19e), pour le centre de PMI du 11 bis rue Curial (19e) et pour le centre de PMI du 52 avenue de Flandres (19e).
- Croix Rouge Française, dont le siège social est situé 98 rue Didot (14e), pour les centres de PMI du 48 rue du Faubourg Saint-Denis (10e), du 42 rue Vandrezanne (13e), du 145, boulevard Ney (18e), du 61 / 63 rue des Haies (20e) et du 93 rue Haxo (20e).
- Goutte de Lait Saint-Léon, dont le siège social est situé 35-37 rue Duplex (15e), pour le centre de PMI du 35 rue Duplex (15e).
- Œuvre de la Chaussée du Maine Centre d'Études et d'Action Sociale et d'Initiatives Locales (OCM-CEASIL), dont le siège social est situé 4 rue Vigée Lebrun (15e), pour le centre de PMI du 4 rue Vigée Lebrun (15e).
- Groupe d'œuvres Sociales de Belleville (GOSB), dont le siège social est situé 162 rue de Belleville (20e), pour le centre de PMI du 162 rue de Belleville (20e).
- Groupe « VYV 3 Ile de France » dont le siège social est situé 167 rue Raymond Losserand à Paris (14e) pour le centre de PMI du 26, boulevard Brune (20e).

Article 3 : La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2023 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.